

SEMILOGIE DE LA PARACHA « **KEDOCHIM** » (II - ASPECTS SOCIAUX)

Résumé antérieur :

I à XV – L'HOMME ET DIEU Les deux premiers versets rappellent que seuls ceux du peuple d'Israël qui en sont dignes (tant hommes que femmes formant les **bné Israël**) auront seul(e)s vocation à constituer une assemblée formée de témoins (**ada**) de la sainteté divine. l'Eternel se situe « à part » (**kadoch**) dans les religions alors coexistantes. Avec moult réserves, les entretiens précédents tentaient d'en cerner quelques attributs .Le premier principe de sainteté humaine réside dans la règle des différenciations (Avdalah) La paracha se réfère d'emblée au Décalogue (Dieu UN sans nul auxiliaire et donc seul à disposer de pouvoirs surnaturels, rôle du Chabat, devoir de piété filiale)

Le Chabat renforce le noyau familial et parental, rappelle l'existence d'un créateur, son rôle providentiel ayant extirpé le peuple d'Israël d'une Egypte ayant des serviteurs esclaves et des serviteurs de cultes païens.

GRANDES LIGNES D'ÉTUDE : Dans son ensemble le judaïsme inculque une triple maîtrise, celle d'une doctrine du Dieu rigoureuse excluant toutes faussetés ou fantaisies, celle d'une maîtrise demandée des instincts (alimentaire, sexuel, d'agressivité sociale) et celle encourageant une sublimation de l'affect (maîtrises cognitive + affective + instinctive). Pour des raisons pratiques, nous étudierons d'abord le social

XVI à XVII - ASPECTS SOCIAUX : NULLE PART N'A ÉTÉ RELEVÉ LE FAIT QUE LES VERSETS LÉVITIQUE CH19 v 16-19

FONT RÉFÉRENCE DIRECTE A LA VIE DE JOSEPH ET SES FRÈRES RÉSUMÉE EN SES ASPECTS MORAUX ET A VISÉE PÉDAGOGIQUE

Ainsi, à partir du comportement de Joseph adolescent, sera extrapolé l'interdit de calomnier ; ou même de tout colportage d'une vérité, mais imprudente à diffuser. Le texte du verset Lévitique 19:16 donne lieu à diverses traductions possibles dont j'en propose des variantes expliquées, car autres que celle officielle

DEUXIÈME VOLET : CE EN QUOI CONSISTE LA 'SAINTETÉ' DE L'ASSEMBLÉE DES ENFANTS (SUITE) D'ISRAËL (6ème partie)

« *Béni sois Tu qui sépares le saint du profane* » (rituel)

A mabdil bein kodékh lé kh'ol

LA RÉFÉRENCE À JOSEPH ET À SES ALÉAS DANS SA RELATION FRATERNELLE

(troisième entretien)

Après avoir vu que le début du verset Lévitique 19 : 16 tirait sa morale des erreurs d'adolescence de Joseph, la suite du même verset **Vé lo taamod al dam reékh'a** a déjà fait l'objet de trois traductions proposées et que je considère toutes comme autant possibles.

Mais celle qui suit aura ma légère préférence, car mieux étayée de par la connexité des textes du Rouleau qui l'illustrent.

4°) Je propose donc une quatrième traduction faisant référence implicite à ses frères

« **Ne dresse rien** (*n'échaffaude aucun plan, ou ne prémédite pas*) **lo taamod**
 « **sur, ou au sujet de** (ou *ayant comme support* ou *comme objet*) **al**
 « **la mort** (ou *le meurtre*) **dam**
 " **de ton prochain** " **reékh'a**

La Genèse nous en donne quatre illustrations diversifiées :

1°) les frères de Joseph projettent de le tuer par jalousie et vengeance

La préméditation d'un meurtre, ou la confection de son alibi, est une double illustration de l'instrumentalisation du « sang » d'un prochain : **lo taamod al dam reékh'a**

(Genèse 37 : 17-20)

« Joseph alla à la recherche de ses frères, et il les trouva à Dothan. Ils le virent de loin
«
« **1°) (préméditation)** et avant qu'il fût près d'eux, **ils complotèrent contre lui**
« **pour le faire mourir.** Et ils se dirent l'un à l'autre : Voici l'homme aux songes ;
« c'est bien lui qui vient. Maintenant donc venez, **tuons-le** et jetons-le dans une de
« ces fosses,
«
« **2°) (alibi projeté) et nous dirons qu'une bête féroce l'a dévoré ; et nous**
« verrons qui en sera de ses songes !

2°) les frères de Joseph complotent de tuer la tribu des Hévéens par cupidité, et en usant de ruse, ont l'objectif mal dissimulé de faire une hécatombe et une razzia

C'est le **chapitre 34 de la Genèse** sur l'épisode de Dina, lequel servira à la confection du 10 ième commandement du Décalogue, en reprise quasiment mot pour mot du contenu de ce chapitre.

Cette machination de leur part est aussi une illustration de : **lo taamod al dam reékh'a**

Pour en savoir plus : voir « aspect méconnu (10ème commandement) du Décalogue » :

Lien : <http://ajlt.com/articles/08.01.47.pdf>

3°) les frères de Joseph fabulent auprès de leur père Jacob un récit imaginaire sur la mort sur Joseph

(Genèse 37 : 31+)

« Et ils prirent la robe de Joseph, égorgèrent un bouc et trempèrent la robe dans le
« sang Et ils envoyèrent la robe longue et la firent parvenir à leur père et dirent :
« Voici ce que nous avons trouvé ; reconnais si c'est la robe de ton fils ou non. Et il la
« reconnut et dit : La robe de mon fils ! Une bête féroce l'a dévoré ! Joseph a été mis
« en pièces Et Jacob déchira ses vêtements et mit un sac sur ses reins, et il mena le
« deuil sur son fils pendant longtemps.

Cette fabulation de leur part est aussi une autre illustration de : **lo taamod al dam reékh'a**

4°) les frères de Joseph lui fabulent, à l'inverse, un récit imaginaire sur leur père Jacob lui attribuant un dire fictif (Car Jacob n'aurait pas manqué d'en parler directement à Joseph dans son long entretien d'avec son fils Joseph, si cela avait été invraisemblablement exact) :

(Genèse 50:15+)

« Et les frères de Joseph, voyant que leur père était mort, dirent : Peut-être que
« Joseph se tournera contre nous et nous rendra tout le mal que nous lui avons fait.
« Et ils firent dire à Joseph : Ton père a donné cet ordre avant de mourir.
« Vous parlerez ainsi à Joseph : etc.. »

Ne pas fabuler sur les morts (ou les faire parler ou voter ou testamenter...) est aussi une autre illustration de : **lo taamod al dam reékh'a**

Quels sont les points forts de la traduction ci après proposée et laquelle aurait ma préférence ?

« **Ne dresse rien** (*n'échaffaude aucun plan, ou ne prémédite pas*) **lo taamod**
« **sur, ou au sujet de** (ou *ayant comme support ou comme objet*) **al**
« **la mort** (ou *le meurtre*) **dam**
" **de ton prochain** **reékh'a**

Elle rétablit surtout un lien direct et **cohérent** entre les deux tronçons du verset, et prend ainsi en compte la particule coordonnée (**Vé**) qui relie deux propos devenant ainsi parfaitement apparentés (et non pas sans le moindre lien de fond, comme nous le propose la traduction officielle, de surcroît sémantiquement très éloignée du sens littéral des vocables).

Tous deux tronçons du verset 16 n'apparaissent alors que comme des variantes comportementales de deux interdictions, mais proches, car toutes deux de **même objet** et de **même objectif**, dénonçant ainsi conjointement, toutes les intentions troubles et **d'instinct agressif** que d'aucuns pourraient avoir envers autrui.

Sauf que :

Le premier tronçon du verset étudié dans l'entretien 16 évoque surtout des propos infondés, voire calomnieux, rapportés plutôt sur **des vivants**,

Lo télékh' rakh'il bé amékh'a « *Que ne se diffuse, Que ne se propage aucun n'importe quoi , aucune allégation parmi ton peuple* » même si cela n'exclut pas des propos éventuellement rapportés sur les morts, mais alors attribués comme venant du seul colporteur,

Alors que **le deuxième tronçon**, extrêmement concis, et que nous venons d'analyser **lo taamod al dam reékh'a** insiste plus spécifiquement sur les propos ou les intentions qu'aurait proférés, aux dires du colporteur, **un défunt** de son vivant, mais aussi toute fabulation portant sur la vie ou les pensées d'autrui mort, d'une façon ou d'une autre.

«*Tu n'échafauderas rien, tu ne « baliverner pas », tu ne comploter pas lo taamod*
« *concernant al un mort (réel ou imaginaire)* ou aussi
« *avec un projet de meurtre sur ton prochain dam reékh'a* »

Ainsi, tuer la réputation d'un vivant, par des calomnies infondées et mensongères, est placé, par le Rouleau, sur le même plan de gravité que celui de planifier sa mort physique ou de fabuler sur l'âme (le sang) d'un défunt.

5°) On peut rapprocher, de l'allusion ici faite aux frères de Joseph par **lo taamod al dam reékh'a**, le cas de Moïse qui tua un égyptien en préméditation :

(Exode 2:12)

« Alors, s'étant tourné de côté et d'autre et voyant qu'il n'y avait personne, il tua
« l'Égyptien et le cacha dans le sable »

UN COMMANDEMENT S'EN RAPPROCHE : L'INTERDIT ABSOLU DE TOUS LES CULTES PAR DES LÉGENDES AXÉES VERS DES MORTS OU DU CULTE DE LA TOMBE DE CERTAINS D'ENTRE EUX

On rencontrera cet interdit apparenté, de même veine, et de confirmation un peu plus loin :
(Lévitique 19:31) **al tifnou él a ovoth**

« Ne vous dirigez pas vers, ne vous adressez pas à des évocations,
« des âmes défuntes »

D'une part, parce que tout ce qui touche de près ou de loin à la mort rend en soi **impur**

D'autre part, Il s'agit de plus **d'une violation flagrante du décalogue**, qui interdit de supputer tout pouvoir surnaturel dévolu à toute autre force quelconque imaginée et qui serait extérieure au seul Dieu UN. (**al panaï**) qui détient lui seul l'intégralité de tous les pouvoirs que l'on puisse imaginer (cf : les plaies d'Égypte en démonstration symbolique). Donc nul mort n'a le moindre pouvoir.

C'est un fondement sine qua non du judaïsme tel qu'il fut inscrit dans les Tables

Ce, avant d'être, plus tard, trafiqué et détourné y compris par certains prophètes ou hagiographes retenus dans le canon. Puis par certains courants païens (qu'ils soient parfois talmudiques ne change rien à ce paganisme).

Rappelons le contenu du crédo du Chéma :

Seul Dieu, au nom illisible (= **Adonai**) est, dans la religion juive originelle, le seul détenteur de **l'intégralité** de toutes les puissances surnaturelles **quelqu'elles soient** et que nous pourrions imaginer (c'est le sens exact de **élohénou** = l'ensemble de nos éloha) et que l'Eternel est unique, d'une unicité totalement indéfinissable (**ékh'ad**) qui Le situe « à part » (**Kadoch**)des autres croyances. Pour le sens précis de éloha: <http://ajlt.com/motdujour/11e01.pdf>

Citons quelques exemples de violations chroniques par le peuple juif de cette règle de sainteté, par son institutionnalisation d'actions prohibées impures (non **kadoch**) tolérées et ayant emprunté les concepts ou les mœurs d'un paganisme factuel. 4

En nous référant aux fondamentaux de la Thora, force est de constater que le peuple juif

s'est exclu de toute ambition de sainteté, puisque en reniement factuel de sa mission traditionnellement dévolue d'être « un royaume de prêtres » et un peuple « saint » censé donner l'exemple. Quand on lit l'histoire du peuple, on en est loin, bien, bien loin...

1°) Un premier exemple de comportement « anti-kadoch » : le culte païen de Bar Yokh'aï

Je renvoie à l'article que j'avais écrit là dessus en 2003 : « *Le mythe de Bar Yokh'aï* »
Lien : <http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.00.71.pdf>

Cet homme fait l'objet d'un culte superstitieux, de même que sa tombe sise à Méron en Israël. Il y fait même l'objet d'un pèlerinage annuel. (Or seuls les pèlerinages prescrits par les trois fêtes *ad hoc* sont seuls « kadoch » pour la Thora, eux et eux seuls).

Le paradoxe ici, c'est que, contrairement aux sages notoires, on ne trouve nul propos tenu de sagesse émanant nulle part de ce Bar Yokh'aï, et en particulier nulle maxime de sagesse dans le Traité des Sages, le *Pirké Aboth*.

Alors d'où vient cet engouement lui faisant un culte ?

Cela vient du fait que les crédules lui attribuent a posteriori de puissants pouvoirs mystiques maléfiques de « mauvais oeil » et, de ce fait, le craignent. Or :

« Tu n'échafauderas rien, ou tu ne « baliverneras pas », « au sujet de « un mort (réel ou imaginaire), ou au sujet de l'âme « de ton prochain »	lo taamod al dam reékh'a »
--	-------------------------------------

Ainsi, selon la légende, **son seul regard suffisait à incendier une ferme (!)**. Même mort, les juifs séfarades traditionnels continuent de le craindre, lui et, pour conjurer son « mauvais oeil » lui chantent, pour l'amadouer, une ode le vendredi soir, en « lèche bottes », sur son « regard puissant » et le pouvoir qu'il aurait acquit lors d'un long séjour dans une grotte .

C'est là la vraie motivation profonde du culte de Bar Yokh'aï, mais c'est très exactement ce qu'interdit la paracha de sainteté Kédochim :

« *Ne vous tournez en rien vers des âmes défuntes* » **al tifnou él a ovoth**

L'imaginaire collectif va édulcorer cette superstition et lui attribuer, en vernis d'apparence, prétendument la rédaction du Zohar, ce qui est largement démontré depuis comme **totalemt faux**.

La rédaction du Zohar revient de fait à Moïse de Léon de Castille au XIII^e siècle, de l'unanimité de tous les historiographes de notoriété et reconnus sur la Kabbale (*Scholem, Mopsik, Tichby, Vajda...*) et le doute n'est désormais plus permis là dessus.

De toute façon la Kabbale sort du cadre strict du judaïsme classique, en particulier par son angéologie totalement païenne empruntée aux cultures polythéistes environnantes médiévales.

Mes maîtres avaient coutume de dire que seuls ceux qui étaient bien ancrés dans leur foi et leur bonne connaissance déjà critique du Talmud pouvaient seuls se risquer éventuellement à une lecture de la Kabbale, ni nécessaire ni suffisante pour être juif, avec un esprit alors suffisamment bien armé et disposé pour être des plus critique à son égard.

enfants d'Israël » la possibilité de toute éventuelle accession à une quelconque sainteté

(Lévitique 20:6)

« Pour toute personne qui tenterait un rapprochement d'avec un mort ou vers des médiums(ou des « voyants ») pour se prostituer par de tels comportements, Je fixerai mon attention sur elle et Je la retrancherai de son peuple »

Or construire des mythes absurdes sur le dos de défunts encensés fait partie de cet interdit : **lo taamod al dam reékh'a** ainsi que de celui de : **al tifnou él a ovoth**

Faire un pèlerinage, comme à Méron, rend donc le pèlerin doublement fautif (à la fois apostat + de toute façon impur) selon l'étalon de la Thora même:

1°) **apostat** par son viol du début du décalogue qui l'interdit formellement

2°) **impur** par son approche des tombes, qui impurifie et souille, comme toute approche funéraire.

On est ainsi à mille lieues du « **Soyez saints car Je suis saint, Moi l'Eternel votre Dieu** »

2°) Un deuxième exemple de comportement anti-kadoch : le culte du Maharal et du Golem

Créer des légendes sur un défunt peut aboutir à d'autres débilites similaires qui ne sont même pas du niveau de Q.I. de la maternelle. Moïse avait prévu et prophétisé ce type de dérives futures de la descendance juive qui verserait dans la débilite (*) Voir NB ci après.

Ainsi un certain rabbin de Prague, peut-être effectivement un homme de valeur, s'est vu attribuer le pouvoir allégué de fabriquer un homme vivant d'argile doué d'une superpuissance, le golem. Une sorte de superpinocchio herculéen dont il serait le Jeppetto.

Le plus désolant, c'est qu'ils se trouvent des gens prêts non seulement à le croire, mais pis, à accorder un crédit de grande ferveur à cette sornette absolue et d'en avoir fait même un culte de pèlerinage.

Il est vrai que, déjà, avec le « dieu » Pharaon, certains hommes rêvaient de déifier l'humain ainsi substituable à Dieu. Plusieurs religions y ont versé. La fête de Pessah est justement là pour combattre ce type de dérive païenne, notamment par la mort symbolique des premiers nés, dont celui du dieu Pharaon junior et de nous rappeler d'y prendre garde.

(Exode 12:12) « Je frapperai tout premier né.... Je ferai justice de toutes les divinités de l'Egypte, Moi l'Eternel »

Le judaïsme interdit ainsi de sacraliser en superpuissance tout être fictif ou vivant ou tout défunt. Microscopique poussière dans notre terre elle-même poussière de l'univers.

Et pourtant ! Le mieux étant l'ennemi du bien, pour ne pas être de reste d'avec les cultures environnantes, bien des écrits bibliques, par leurs légendes postérieures au Rouleau, se sont cru tenus d'y déroger .

Tout un fond de commerce touristico-religieux s'est ainsi construit à Prague par des marchands du temple inscrupuleux, prompts à exploiter toute débilite humaine de bonne foi.

(*) Dans **Deutéronome 32**

Moïse sera très cinglant envers le futur peuple juif qu'il qualifie de:

« *une descendance en dessous de tout imaginable* (**dor takh' - poukh'ot éma**)

« *un peuple débile* (**goy navél**)

« *n'ayant aucun sens de la logique* (**eyin ba-ém tbouna**)

3°) **Un troisième exemple de comportement « anti-kadoch » : les hillouloth**

Ce sont des cérémonies de dévotion, là encore de **nécrolâtrie** en pèlerinages sur des tombes de rabbins morts. Surtout rencontrées dans l'ouest maghrébin mais aussi ailleurs.

Le plus célèbre est le rav Enkaoua de Tlemcen dont il est dit qu'il déambulait sur le dos d'un lion en ayant des vipères autour du cou. (NB : Il n'est pas précisé s'il attachait son lion à l'entrée de la synagogue (avec un panneau : *cave ne leonem*) ni s'il faisait dévorer les impies....)

Il est attristant de voir qu'un grand rabbin honoraire de France ait parrainé de tels pèlerinages au Maroc, se faisant meneur et caution de telles coutumes, alors que condamnées par la Thora et à exclure comme païennes.

Sur tous ces judéo paganismes bafouant le monothéisme absolu enjoint dans le décalogue qui interdit tous les « **élohim akhérim** » c'est à dire qui exclue toute croyance accordée à tout pouvoir surnaturel venant d'ailleurs, d'où que cela vienne, si ce n'est que **venant exclusivement que du seul Créateur de l'univers**, et ayant émaillé notre histoire, se référer à la série des articles la dessus. Lien de leur résumé : <http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.02.31.pdf>

(A SUIVRE)

Résumé des entretiens 17 et 18 sur :

lo taamod al dam reékh'a

La deuxième moitié du verset Lévitique 19 : 16 peut être traduite

soit par : « **ne sois pas indifférent au danger de ton prochain** » (traduction rabbinique)

mais aussi par :

soit : « **ne foule pas le sang d'un être tué** »

= rituel païen

soit : « **ne rabaisse pas l'âme de ton prochain, ne l'humilie pas** »

= principe d'égalité

soit : « **n'échafaude rien sur l'âme de ton prochain** »

= complot + faire parler les morts + « légèder »

par extension, on en rapprochera l'interdit: **al tifnou él a ovoth**

« **ne te tourne pas vers un culte lié aux morts** » = nécrolâtries et hillouloth, etc....

PASSONS MAINTENANT À L'ETUDE DU VERSET SUIVANT (LEVITIQUE 19:17)